

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et huit mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Ste Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 23 mars février 2018

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : AVRIL Pierrick, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas

Absent (s) :

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Véronique

Pouvoir : Thomas GUILLOTEAU donne pouvoir à GADE Alban

Madame le Maire invite les élus à se lever et à respecter une minute de silence en mémoire des victimes de l'Aude et du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 21 février 2018 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

2018-03-01 Vote des comptes administratifs 2017 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. AUMAND Damien, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents :

- lui donne acte de la présentation du compte administratif ;
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête le résultat comme suit :

a) Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2017

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2017	452 263,75 €
	Dépenses 2017	308 421,69 €
	Résultat 2017	143 842,06 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	189 679,17 €
	Résultat Fonct fin 2017	333 521,23 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2017	195 801,49 €
	Dépenses 2017	247 098,09 €
	Résultat 2017	-51 296,60 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	23 798,22 €
	Résultat invest. fin 2017	-27 498,38 €
	Résultat de clôture	306 022,85 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

b) Budget Assainissement : Vote du Compte administratif 2017

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2017	47 222,92 €
	Dépenses 2017	36 705,00 €
	Résultat 2017	10 517,92 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	41 068,52 €
	Résultat Fonct fin 2017	51 586,44 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2017	27 212,66 €
	Dépenses 2017	33 883,70 €
	Résultat 2017	-6 671,04 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	18 823,10 €
	Résultat invest. fin 2017	12 152,06 €
	Résultat de clôture	63 738,50 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2017.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Compte Administratif 2017

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2017	12 417,06 €
	Dépenses 2017	0,00 €
	Résultat 2017	12 417,06 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	10 719,13 €
	Résultat Fonct fin 2017	23 136,19 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2017	0,00 €
	Dépenses 2017	0,00 €
	Résultat 2017	0,00 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-10 371,23 €
	Résultat invest. fin 2016	-10 371,23 €
	Résultat de clôture	12 764,96 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement du fief aux moines 2017.

2018-03-02 Approbation des Comptes de Gestion 2017 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2017

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2017

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Approbation du Compte de Gestion 2017

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018-03-03 Affectation des résultats de 2017 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Affectation du résultat 2017

Résultat fonctionnement 2017	143 842.06
Excédent début 2017	189 679.17
Résultat fonctionnement FIN 2017	+ 333 521.23
Résultat Investissement 2017	-51 296.60
Excédent début 2017	+ 23 798.22
Résultat investissement FIN 2017	-27 498.38

RESTE A REALISER Dépenses

Achat parcelles : 1192.00 €

MO : 1 980.00 €

Tx BOURG 146 368.22 €

TOTAL 149 540.22 €

RESTE A REALISER RECETTES

SUBVENTION : 13 080.00 €

BESOIN FINANCEMENT : (149 540.22 - 13 080 + 27 498.38) = 163 958.60 €

Report en fonctionnement 333 521.23 - 163 958.60 = 169 562.63 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation à l'investissement de 163 958.60 € au compte R 1068.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 169 562.63 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

b) Budget Assainissement : Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 51 586.44 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 12 152.06 € au compte R 001.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 23 136.19 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation d'un déficit d'investissement de 10 371.23 € au compte 001.

2018-03-04 Vote des taux impositions 2018

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 selon la proposition suivante :

	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'habitation	19.49 %	19.49 %
Taxe foncière bâti	18.64 %	18.64 %
Taxe foncière non bâti	42.31 %	42.31 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide par vote à main levée de valider la proposition des taux pour 2018 telle que présentée ci-dessus.

2018-03-05 Convention balayage des rues avec la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée

Madame le maire explique que la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée a envoyé une proposition de prestations de services « Balayage mécanisé des voies et places comportant des caniveaux-bordures ». Celle-ci est lue et les plans étudiés. Elle est établie pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Cette prestation est réalisée à titre gratuit une fois par mois

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider cette convention et autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

2018-03-06 Subventions 2018

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » :
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

ADMR Services soins	163 €
FCPB L'HERMENAULT	30€ par enfant (liste présentée pour 12 enfants de la commune) Soit 360 €
Association du Patrimoine Religieux	100 €
L'Outil en Main	100 €
MFR Puy de sec	30 €/ enfant (3 enfants) soit 90 €

2018-03-07 validation du programme des travaux voirie 2018

Monsieur AUMAND liste les travaux voirie à réaliser pour 2018 :

- La Fimbretière
- route de Bation vers Bourgneuf
- les douze dez
- les Braudeaux
- rue de la forêt
- parking de l'ancien restaurant scolaire (tranche conditionnelle)

et propose de lancer l'appel d'offres, et de demander à monsieur Giraud Maitre d'œuvre de préparer les dossiers pour la consultation.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de lancer les dossiers d'appel d'offres pour les travaux cités ci-dessus.

Il est évoqué le mail reçu en Mairie concernant des problèmes d'écoulement des eaux rue du 14 juillet. Monsieur Aumand précise qu'il faudra y remédier et engager des travaux.

2018-03-08 Remboursement entre le budget assainissement et le budget commune

Madame le Maire propose et explique de porter la somme de 5 000 € du budget assainissement 2018 vers le budget commune 2018 pour un remboursement de frais, afin de valider cette décision, le conseil municipal vote à l'unanimité et arrête la somme de 5 000€ du budget assainissement (compte 628 divers) vers le budget commune (compte 70872 remboursement de frais par l'Assainissement).

2018-03-09 Nomination d'un référent RGPD

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) désigne la dernière directive européenne concernant les données personnelles, publiée en 2016 et qu'elle doit entrer en application dans les états membres le 25 mai 2018.

Le RGPD comprend notamment de nouvelles directives relatives à la portabilité des données personnelles et à la responsabilisation des dépositaires de ces données.

Il appartient au Conseil Municipal de nommer un référent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-de NOMMER Madame FAIVRE Nadège, secrétaire de mairie référente du RGPD sur la commune de Marsais Sainte Radegonde.

2018-03-10 Indemnités gardiennage églises

Madame le Maire explique la circulaire préfectorale du 20 avril 2017 concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales est toujours d'actualité. Le pourcentage applicable pour l'année 2018 est le même de 2017 c'est-à-dire que le plafond indemnitaire est à 479.86 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice du culte et est à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 120.97 € au titre de l'année 2018. Cette dépense sera inscrite à l'article 6282 « frais de gardiennage ».

2018-03-11 Etudes de devis

1/ défibrillateur

Madame le maire informe que le défibrillateur installé près de la salle Tindoux a été volé, une plainte a été déposée en gendarmerie, et l'assurance de la commune saisie. Les élus conviennent qu'il faut le remplacer rapidement. Un devis de 1 240 € ttc a été transmis par la Pharmacie HESS de la Chataigneraie. Celui-ci est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

2/ Plancher église Sainte Radegonde

Un devis a été reçu en mairie pour la réhabilitation du plancher dans l'église de Sainte Radegonde, à hauteur de 7 rangées. Ce devis est de 1 344 € ttc. Celui-ci est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

3/ Extincteurs (vérification annuelle)

L'entreprise qui faisait annuellement cette vérification a fait faillite. Deux devis ont été demandés. Le devis de Loire Incendie Sécurité a été accepté à l'unanimité des conseillers présents à hauteur pour l'année 2018 de 368.16€ TTC.

2018-02-12 Questions diverses

- Frelons asiatiques : des pièges ont été installés dans la commune (5), des relevés seront effectués par l'agent technique.
- Lavoir Dalencourt : des arbres risquent de tomber sur le lavoir. Il est décidé d'abattre ceux qui risquent de tomber. Monsieur Rivière se charge de contacter une entreprise pour ces travaux.

- Air de pique nique du Coudray : des arbres sont dangereux, faire un devis pour abattre certains à l'entrée et près des tables.
- Courrier reçu du Président de l'UNC de Marsais Sainte Radegonde : « Honneur à Arnaud BELTRAME », a été lu par Monsieur Aumand. Les élus ont été très attentifs et sensibles à ce courrier, et se donnent le temps de réflexion sur la façon de faire vivre sa mémoire et son exemple.

Clôture de la séance à 23h30

<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 	<u>AUMAND Damien</u> 	<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 
<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	<u>AVRIL Pierrick</u> Absent excusé	<u>BODET Clémentine</u> 
<u>DÉGAT Corinne</u> 	<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 
<u>GUILLEMET Dominique</u> Absent excusé	<u>GUILLOTEAU Thomas</u> Absent excusé 	<u>LOISEAU Nathalie</u>
<u>PORCHER Agnès</u> 		

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2018-03-01	Vote des comptes administratifs 2017 (Commune - Assainissement – Lotissement du Fief aux Moines)
2018-03-02	Approbation des Comptes de Gestion 2017 (Commune - Assainissement – Lotissement du Fief aux Moines)
2018-03-03	Affectation des résultats de 2017 (Commune – Assainissement – Lotissement du Fief aux Moines)
2018-03-04	Vote des taux impositions 2018
2018-03-05	Convention balayage des rues avec la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée
2018-03-06	Subventions 2018
2018-03-07	Validation du programme des travaux voirie 2018
2018-03-08	Remboursement entre le budget assainissement et le budget commune
2018-03-09	Nomination d'un référent RGPD
2018-03-010	Indemnités gardiennage églises
2018-03-011	Etudes de devis